

# Arts parlés

RÉF | 564

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir [site de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)).

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

### Programme

**Cours de base :** art dramatique, déclamation interprétation, diction éloquence.

**Cours complémentaires :** déclamation ateliers d'applications créatives, déclamation techniques de base, diction orthophonie.

Voir le programme détaillé sur le site <http://www.aca-uccle.be>

### Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit <i>(plusieurs types d'attestation sont délivrés)</i>

### Type de formation

[Enseignement secondaire artistique à horaire réduit](#)

## ORGANISATION

### Durée

Variable, selon la filière.

### Horaire

au minimum une fois par semaine

Septembre

## Début

### Coût

221 € (plus de 18 ans) - Coût réduit : 89 € (entre 12 et 18 ans)  
ou gratuit (moins de 12 ans, CCI ou RI) -

## CONDITION D'ADMISSION

### Prérequis administratifs

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

### Connaître

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

### Remarques

Les cours se composent comme suit :

**A- Les cours de base.** Ils comprennent 2 cycles de cours :

1) 1er cycle : - La filière de formation (2h/semaine)

2) 2ème cycle : - La filière de qualification (2h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un certificat OU

- La filière de transition (5h/semaine) : la réussite est sanctionnée par un diplôme.

Les filières de formation et de qualification constituent le cycle d'études complet destiné à tout public et dont l'objectif prioritaire est l'acquisition progressive d'une formation culturelle et artistique de base. La filière de transition prépare l'élève à l'enseignement supérieur artistique.

**B- Les cours complémentaires.** Optionnels ou obligatoires suivant les cas. Certains modules peuvent aussi être suivis indépendamment des cours de base.

Annexes :

Av des Eglantiers 21

Av Homborchveld 34

Rue Edith Cavell 29

Rue Jean Benaets 74

## EN PRATIQUE

### Pour s'informer et postuler

Inscrivez-vous à partir du mois de juin.

## Organisme

### **Académie de musique d'Uccle**

Rue du Doyenné 60

1180 Uccle

Tél: 02 343 30 63

<http://www.aca-uccle.be/>

